



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

Cahier des charges d'un centre régional d'entraînement de pétanque et de jeu provençal

Ce document a été écrit par les membres de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Groupe de travail dirigé par Sibylle LAUGIER C.T.F.N.



Introduction

La Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP) a fait du public jeune l'une des priorités de son Projet Sportif Fédéral (PFS). Aujourd'hui, environ 12 000 jeunes (moins de 18 ans) sont licenciés à la FFPJP. Pour accompagner ce public spécifique et développer nos disciplines, la FFPJP met en place des outils adaptés à travers la mise en place de structures d'accès au haut niveau (Centre régionaux d'entraînement).

A cet effet, la FFPJP a confié à la DTN la création, la mise en œuvre, le suivi, le fonctionnement et l'évaluation des CREPJP. En lien avec le Conseiller Technique Fédéral Régional, elle coordonne le dossier CREPJP. Ensemble, ils définissent les contours de ce fonctionnement, travaillent sur les possibles évolutions et améliorations de ces structures et enfin font un bilan régulier de l'activité menée.



Sommaire

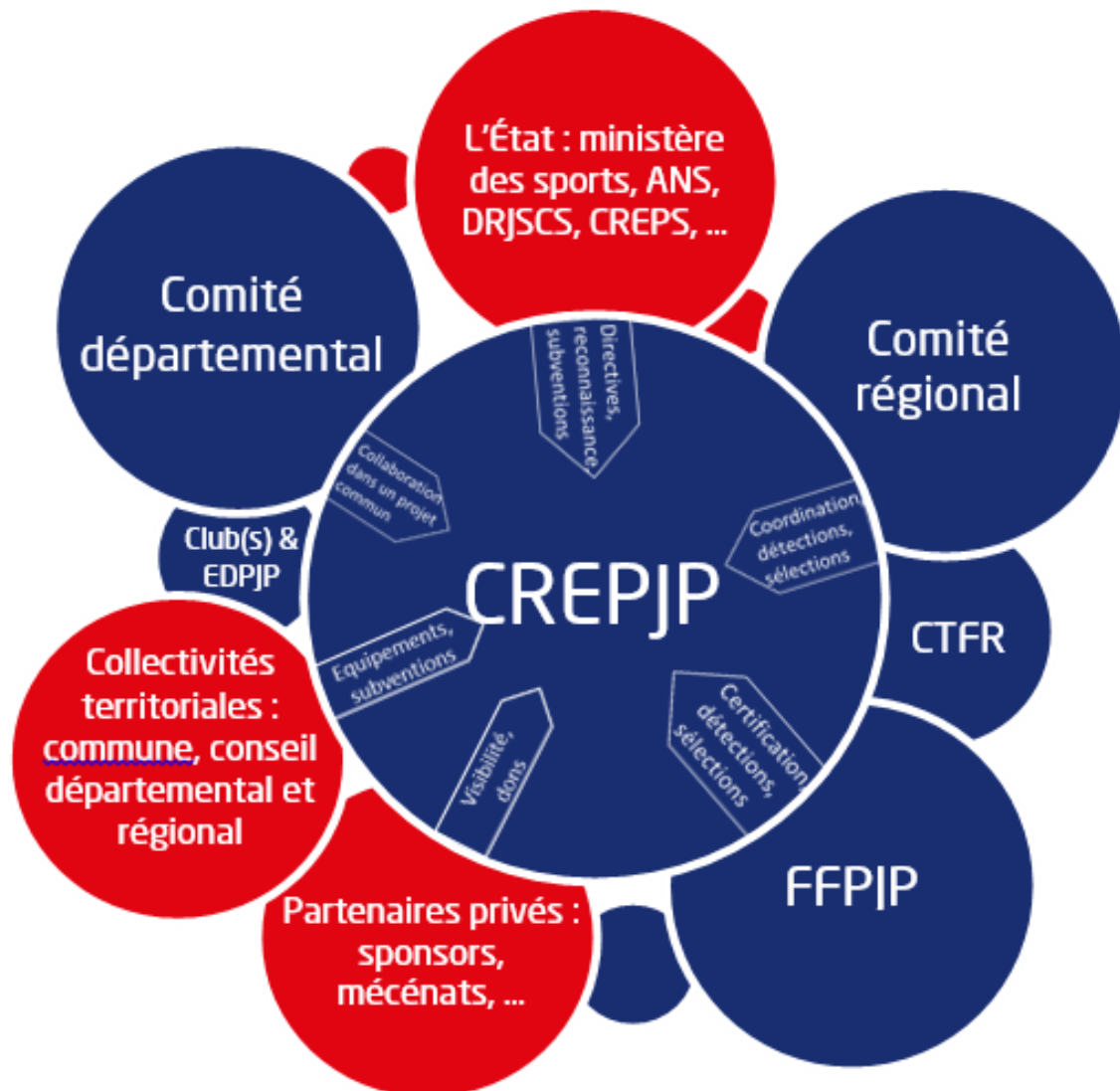
1. Définition d'un Centre Régional d'Entraînement de Pétanque et de Jeu Provençal	5
2. Le CREPJP et son environnement	5
3. Organisation et encadrement d'un CREPJP	6
4. Effectifs	7
5. Les infrastructures	8
6. Santé et sécurité	8
7. Projet sportif et suivi fédéral du CRE	9

1. Définition d'un Centre Régional d'Entraînement de Pétanque et de Jeu Provençal

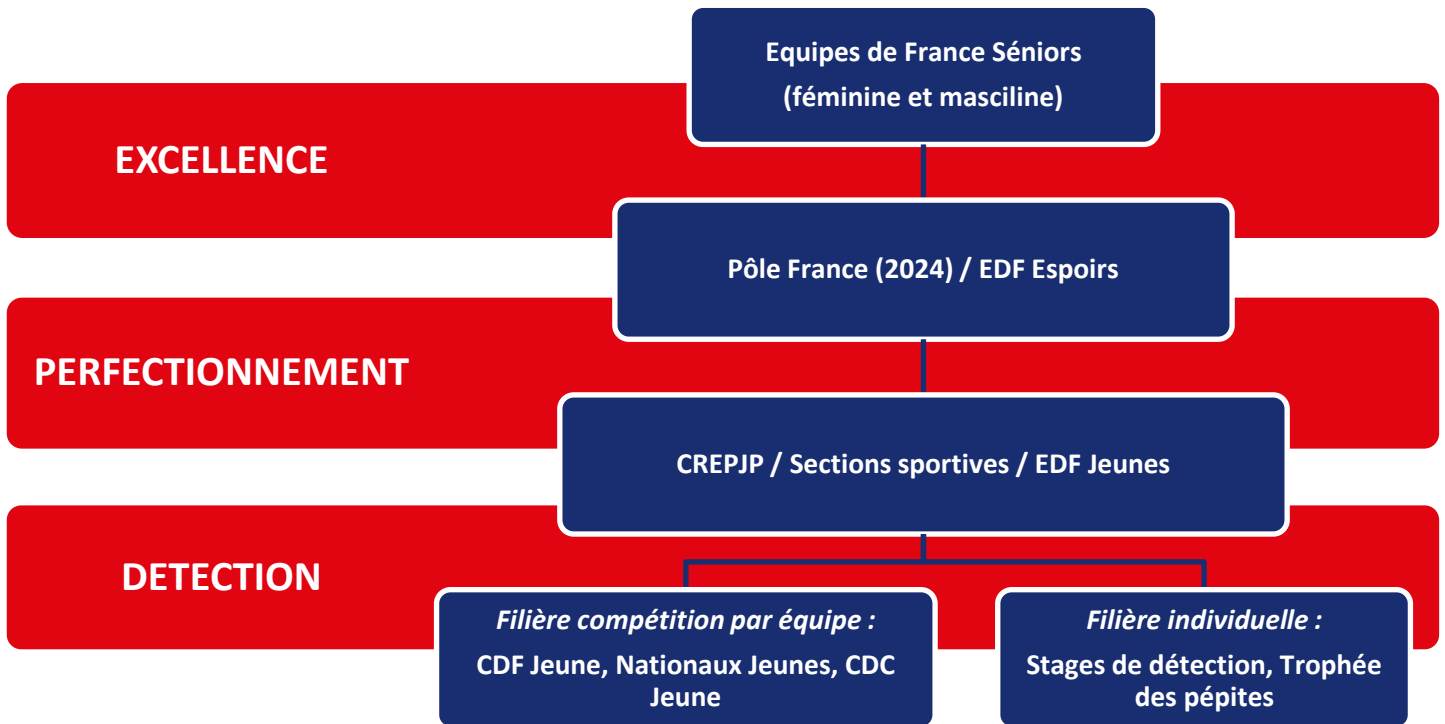
Un CREPJP est une structure fédérale préparatoire au haut-niveau, regroupant les meilleurs jeunes joueuses et joueurs des catégories minimales, cadets et juniors de la région. Il permet à ces jeunes de perfectionner leur niveau de jeu, grâce à un encadrement technique et sportif, en vue d'intégrer les sélections nationales. Le CREPJP doit favoriser une émulation entre tous les acteurs fédéraux de son territoire (comités départementaux, clubs, écoles de pétanque et de jeu provençal, ...) afin d'obtenir les meilleures performances sportives possibles. En cela, il constitue un nouveau système de détection assurant un suivi tout au long de l'année à l'échelle régionale.

2. Le CREPJP et son environnement

Un CREPJP s'inscrit dans un environnement aussi bien fédéral (comités départementaux, comités régionaux, fédération, ...) qu'extra-fédéral (collectivités territoriales, partenaires institutionnels, partenaires privés, ...).



Le projet de performance fédéral est également un élément de contexte d'un CREPJP :



3. Organisation et encadrement d'un CREPJP

Le CREPJP est une structure émanant du comité régional de pétanque et de jeu provençal qui en a la charge et le bon fonctionnement.

Lors de la création d'un CREPJP et afin d'être reconnu fédéralement, il conviendra de compléter et retourner la fiche de renseignement d'un CREPJP (voir annexe 1) à la DTN. Par la suite, un suivi régulier sera assuré par la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFPJP.

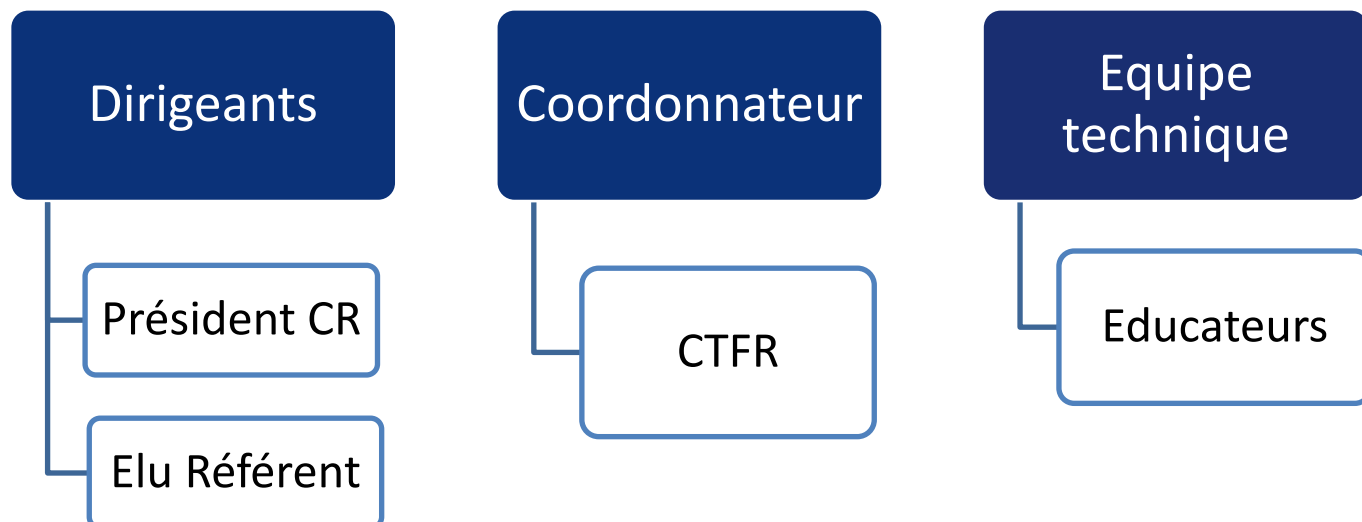
Encadrement

Le fonctionnement du CREPJP est placé sous l'autorité du Conseiller Technique Fédéral Régional (CTFR), sous la responsabilité d'un élu référent du Comité régional avec un suivi et un accompagnement de la Commission CRE de la DTN composé de l'ensemble des CTFR, d'un CTFN référent et du DTN. L'élu référent du comité régional de pétanque et de jeu provençal doit être désigné par le comité directeur du comité régional.

L'ensemble de l'encadrement technique est proposé par le CTFR et validé par son Comité Directeur. Il doit être composé d'éducateurs FFPJP titulaire d'un niveau BF2 minimum (BF2 obtenu dans les 5 ans ou recyclé ou en cours de formation)

Le responsable de la structure (CTFR) doit obligatoirement être titulaire du DEJEPS Perfectionnement sportif mention Pétanque (ou en cours de formation).

Un Comité de sélection composé de l'élu référent, du CTFR et de l'équipe technique sera en charge de la prise de l'ensemble des décisions concernant le CRE.



Entraînement

Il est fixé à quatre rassemblements minimum dans l'année, la durée de chaque regroupement est laissée libre à chaque CRE. Un programme d'entraînement type établi par la commission CRE de la DTN devra être mis en place dans l'ensemble des structures.

Les séances d'entraînement se font avec l'appui d'outils fédéraux de suivi, d'évaluation et d'accompagnement (fiche de suivi du joueur, suivi statistique, séances d'évaluation faisant apparaître l'évolution du joueur, Référentiel de compétences...).

Vos principaux besoins en matériel sont les suivants : boules, bouchons, cercles, mètres, compas, décimètres, ficelle, piquets, plots, ordinateur portable (outils de suivi).

4. Effectifs

L'effectif total est fixé entre 18 et 40 joueurs, la mixité étant obligatoire.

Dans l'idéal, et tenant compte des spécificités locales de chacun, un CRE composé de 32 joueurs paraît le plus efficient.

Les catégories d'âge concernées sont celles représentées au Championnat de France Jeunes (Minime, Cadet, Junior).

Les joueurs faisant partie d'un collectif France Jeunes devront être intégrés dans les effectifs du CRE de leur Région.

Chaque joueur devra faire acte de candidature (via le dossier fédéral de candidature) auprès du Comité

Régional afin d'intégrer les effectifs.

A l'issue de chaque saison sportive, le responsable du CRE accompagné d'un membre de l'équipe technique fera un entretien individuel avec chaque joueur (accompagné de leurs parents le cas échéant) afin de faire le bilan sportif.

Le Comité de sélection se réunira afin de décider les joueurs reconduits pour la saison suivante ainsi que ceux qui devront sortir des effectifs du CRE.

Chaque décision de non-reconduction d'un joueur d'une année sur l'autre devra être motivée et expliquée aux joueurs ainsi qu'aux parents.

5. Les infrastructures

Il est laissé à la discrétion de chaque CRE le choix du lieu de pratique, soit dans un espace fixe et unique, soit dans des espaces multiples.

Les regroupements du CRE devront impérativement se dérouler dans un boulodrome couvert équipé d'au moins 16 pistes.

6. Santé et sécurité

L'exigence de santé et de sécurité doit être au centre des préoccupations d'un CREPJP. Elle permet la pratique de nos disciplines dans les meilleures conditions, et concerne l'adaptation de l'activité au joueur, la mise aux normes du matériel et du lieu de pratique, ou bien encore la formation et les compétences des intervenants.

Il convient pour chaque centre de s'assurer du bon respect de ces règles.

En ce qui concerne la santé des pratiquants, elle passe avant tout par une politique de prévention. La Pétanque étant reconnue de haut niveau depuis 2004, l'organisation de l'activité pétanque et jeu provençal doit prendre en compte la phase d'échauffement, de récupération et les rythmes des différents participants.

Les parents des joueurs doivent être informés de tout incident ou accident constaté à l'issue de l'activité. Toute inaptitude physique invoquée doit faire l'objet d'un certificat médical remis au responsable du CREPJP. Enfin, une personne titulaire du PSC1 au minimum doit être présente dans la structure lors de toute activité. Une trousse de secours à jour ainsi qu'un téléphone avec les numéros d'urgence doivent toujours être à portée de main.

Pour pratiquer en toute sécurité, l'évaluation et la prévention des risques est une étape obligatoire. Selon le public, l'encadrement, le matériel, ou bien encore le lieu de pratique, cette analyse et la réponse à cette analyse peuvent varier. En tout état de cause, le matériel utilisé devra être en parfait état, les modalités de son utilisation devront être connues des intervenants, et tous les enfants devront être, le temps de la pratique, dans le champ de vision des encadrants.

Dans le cadre d'une utilisation de locaux, une certification de conformité avec l'usage qui en est fait s'impose (boulodrome, local, gradins, ...).

Le CRE est un lieu privilégié pour éduquer à la citoyenneté, transmettre des valeurs telles que le respect

de l'autre, la fraternité et la tolérance, l'égalité, la laïcité, dans lequel les discriminations et les violences n'ont pas leur place. La FFPJP s'engage sur ces thématiques notamment à travers son contrat de délégation signé avec le ministère en charge des sports.

La FFPJP s'engage également à travers ce contrat à lutter contre les phénomènes de communautarisme et de séparatisme.

Les éducateurs intégrant les CRE devront s'engager à adopter un comportement exemplaire en signant la charte de l'éducateur.

7. Projet sportif et suivi fédéral du CRE

Le suivi et l'évaluation fédérale du CRE se fera sur les critères suivants :

- Au début de chaque saison sportive, une programmation et une planification annuelle du CRE devra être communiqué à la DTN.
- A l'issue de chaque regroupement un compte-rendu (compte-rendu type fédéral) devra également être envoyé à la DTN ainsi qu'à l' élu référent afin d'assurer le bon suivi et la cohérence du fonctionnement des CRE.
- Un budget annuel prévisionnel et réalisé de la structure devra être transmis à la DTN.
- Le respect du cahier des charges